Rencontre avec les commandants de la marine - 28 /Nov/ 2017

Le Guide suprême de la Révolution islamique, l'honorable Ayatollah Khamenei, a accordé une audience, mardi 28 novembre 2017, aux commandants et aux responsables de la marine de l'armée iranienne, à l'occasion de la journée nationale de la marine.

Pour l'honorable Ayatollah Khamenei, la journée nationale de la marine, le 28 novembre, est une occasion pour rendre un hommage appuyé aux sacrifices accomplis par les marins iraniens, « tous ceux dont la bravoure, la créativité, la vision ont démuni l'ennemi ».
« L'opération menée par la marine iranienne le 28 novembre 1980, alors en pleine guerre contre le régime baasiste d'Irak, a eu un effet durable et a accéléré la fin de la domination de l'ennemi sur les mers de la région », a déclaré le Guide suprême de la Révolution islamique. L'honorable Ayatollah Khamenei
Le Guide suprême de la Révolution islamique a recondamné à ce que le souvenir des martyrs de cette opération militaire réussie ne soit jamais effacé. « Le martyre sur le chemin de Dieu n'est pas un dommage, mais il est une opportunité. Comme le disait feu Imam Khomeiny, pour une nation qui croit au martyre, il n'y a pas de servitude. »
L'honorable Ayatollah Khamenei a insisté sur l'importance des forces navales avant de déclarer : « La marine se place à la première ligne de la défense du pays dans les régions maritimes de Makran, mer d'Oman et les eaux libres internationales. »
Le Guide suprême de la Révolution islamique s'est félicité des progrès réalisés ces dernières années par les forces navales iraniennes aussi bien sur le plan des capacités de combats que dans le domaine des équipements. A ce propos, l'honorable Ayatollah Khamenei a déclaré : « La marine iranienne a réalisé des progrès notables par rapport à il y a 20 ans. Ceci dit, il faut accélérer la cadence et en faire plus dans tous les secteurs. »
Avant le discours du Guide suprême de la Révolution islamique, le commandant en chef de la marine, le contre-amiral Khanzadi a évoqué la mission extraterritoriale que se sont fixée les forces navales iraniennes et qui relève à la fois de la dissuasion, de la sécurisation des voies maritimes et du renforcement de la présence iranienne dans les eaux libres, ainsi que le développement et la création des moyens de dissuasion dans les côtes iraniennes de Makran.